

**3. PROTOCOLE ADDITIONNEL À L'ACCORD RELATIF À L'APPLICATION
PROVISOIRE DES PROJETS DE CONVENTIONS INTERNATIONALES DOUANIÈRES
SUR LE TOURISME, SUR LES VÉHICULES ROUTIERS COMMERCIAUX ET SUR LE
TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES PAR LA ROUTE CONCERNANT
LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES AU MOYEN DE CONTAINERS
SOUS LE RÉGIME DU CARNET TIR***

Genève, 11 mars 1950

ENTRÉE EN VIGUEUR: 11 mars 1950.

ENREGISTREMENT: 7 juin 1950, No 696.

TEXTE: Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 65, p. 319.

EXTINCTION: Voir sous l'Accord du 16 juin 1949, chapitre XI.A-1. Pour la liste des participants, voir ["Traité multilatéral déposé auprès du Secrétaire général, État au 31 décembre 2000" \(ST/LEG/SER.E/19\)](#).
